



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 21

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de M. Valeyre de couper de circulation pour des travaux de construction,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité.

ARRETE :

Article 1^{er} : Une partie de la rue de Bief à Larcenac du numéro 12 au 16 sera interdite à la circulation le mardi 16 avril au 05 mai 2024.

Article 2 : Les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise FOUVET.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 15 avril 2024

Pour le Maire empêché, le 1^{er} adjoint

Gilles TRONCHON